



Denneville, le 27 février 2019

## **Appel à cotisation 2019**

Cher adhérent,

Depuis août 2014, vous êtes partie prenante dans le projet de protection de notre littoral et nous vous en remercions vivement.

Comme vous avez pu le voir dans notre dernière Lettre d'information (Janvier 2019), objet de l'éditorial de notre président sur la page d'accueil de notre site (<https://asdp@ovh>), nous avons progressé sur les plans de financement et sur les autorisations de travaux.

La défense contre la mer d'une première propriété a été complètement restaurée et les travaux de confortement de 10 autres propriétés sont prévus en mai prochain.

Des décisions importantes seront prises avec vous dans les prochains mois, particulièrement en août 2019, lors de notre assemblée générale.

**Comme chaque année, nous vous demandons de bien vouloir vous acquitter de la cotisation annuelle à l'Association Syndicale de Denneville Plage pour l'année 2019.**

Cette cotisation reste fixée à :

- 200 € pour les propriétaires de biens situés en première ligne
- 50 € pour les propriétaires de biens situés en deuxième ligne
- 30 € pour les autres propriétaires de biens de Denneville-plage

**La cotisation peut être versée :**

- soit par virement bancaire: IBAN: FR76 1660 6100 0384 8355 9807 010
  - soit par chèque à l'ordre de l'ASDP
- adressé par voie postale à : **Patrick MÉDARD, Trésorier**

**60, rue André PECA  
50580 Denneville**

Nous vous remercions d'avance et nous vous adressons nos salutations les meilleures.

Philippe Lafargue  
Secrétaire de l'ASDP